

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 1542 concernant les Ministères

n° 1542

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 décembre 1962

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1962

Date du numéro

31 décembre 1962

TEXTE INTÉGRAL

à l'article 3 de la décision n° 1292/ITLS du 5 octobre 1962 mettant M. Syad Mahamoud Igue, moniteur au Centre d'Education Surveillée de Djibouti en stage de perfectionnement professionnel dans la Métropole. Au lieu de : Art. 3.— Il percevra pendant la durée de son stage : Lire : Art. 3. — Nonobstant les dispositions relatives au régime de solde des fonctionnaires des cadres territoriaux fixées par arrêté n° 61/17/SPCG du 24 février 1961, M. Syad Mahamoud Igue, moniteur au Centre d'Education Surveillée de Djibouti percevra pendant la durée de sôn stage : (Le reste sans changement.)